



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



NOTE D'INFORMATION

N° 13/04 – Avril 2013

Rectorat

Division
Evaluation
Prospective et
Pilotage

Relevé des phénomènes de violence à l'issue des deux premiers trimestres 2012/2013

Au cours des deux premiers trimestres 2012/2013, 794 faits de violence ont été déclarés.

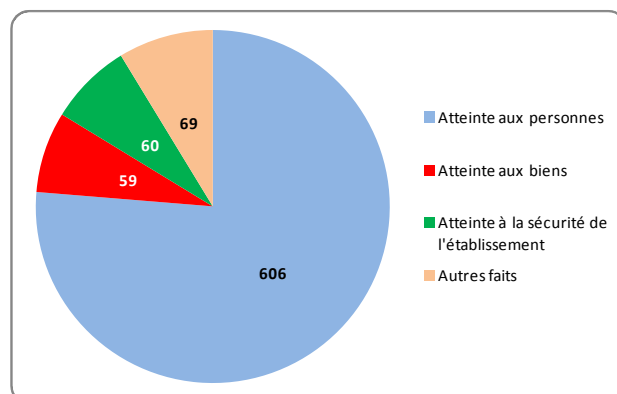
Les faits de violence comptabilisés en 2012/2013 le sont à partir de l'application mise à la disposition des établissements « signalements des faits de violence » qui nécessite de remplir une fiche signalétique détaillée.

Prédominance des « atteintes aux personnes »

La majorité des signalements pour faits de violence, soit 76,3%, est consécutive à des atteintes à la personne.

Atteinte aux personnes	606	76,3%
Atteinte aux biens	59	7,4%
Atteinte à la sécurité de l'établissement	60	7,6%
Autres faits	69	8,7%
Total	794	100,0%

Premier et second trimestre 2012/2013
Ventilation des faits de violence déclarés par types de faits



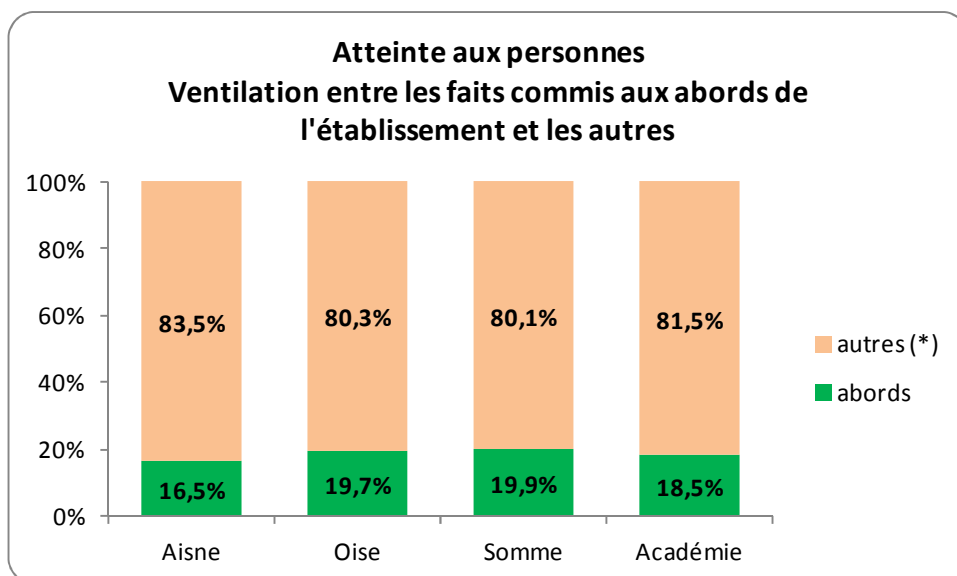
Parmi les atteintes aux personnes, les plus fréquentes sont les « violences physiques sans arme ayant entraîné des soins médicaux » (43,7%). Viennent ensuite les « violences verbales, insultes » (28,9%).

Violences physiques sans armes ayant entraîné des soins médicaux	43,7%
Violences verbales, insultes	28,9%
Injures avec circonstances aggravantes envers des fonctionnaires publics	6,1%
Injures et comportements à caractère raciste	3,8%
Violences physiques avec arme par nature ou par destination ayant entraîné des soins médicaux	3,6%
Harcèlement	2,8%
Violences sexuelles dont viols	2,6%
Atteintes à la vie privée, circulation images violentes, pornographiques, blogs, happy slapping...	2,5%
Jets de projectiles sur des personnes sans conséquences physiques	2,3%
Menaces avec armes par nature ou par destination	2,0%
Violences physiques consécutives à intrusion (avec soins médicaux)	1,8%
Total	100,0%

Près de 20% des atteintes aux personnes aux abords de l'établissement

Les atteintes aux personnes faites aux abords de l'établissement représentent 18,5% du total. Si les départements de l'Oise et de la Somme ont des profils

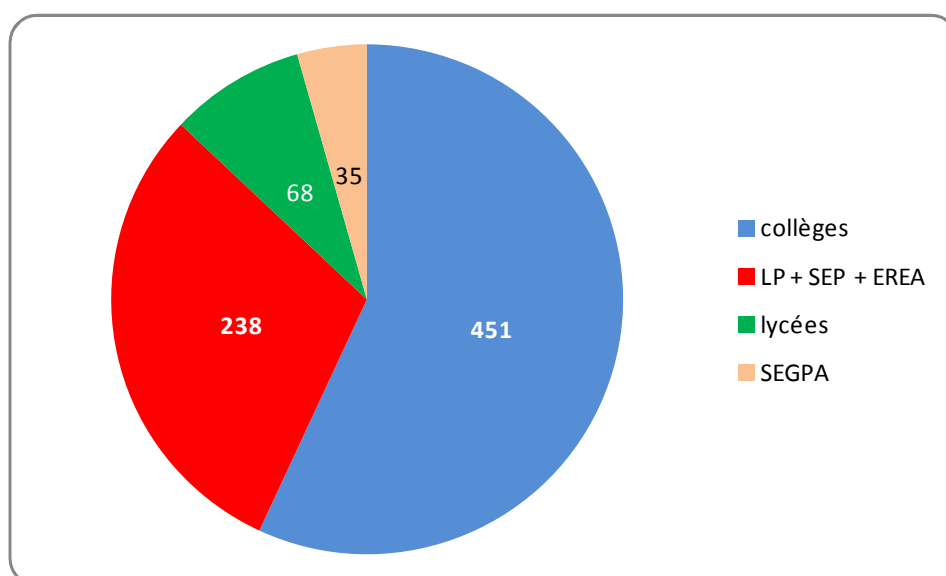
similaires (19,7% et 19,9% des faits), l'Aisne se caractérise par un taux moins élevé : 16,5%.



Les L.P./E.R.E.A. les plus exposés aux phénomènes de violence

Les collèges représentent la plus forte part des effectifs du second degré (56,2%). C'est donc naturellement en collège que le nombre de faits de violence est le plus élevé. En effet 451 phénomènes de violence ont été recensés en collège, soit 56,9% des signalements effectués. Le nombre de faits de violence en L.P.-E.R.E.A. représente 30,1% des signalements contre 8,6% en lycée et 4,4% en SEGPA.

premier et second trimestre 2012/2013
Ventilation des faits de violence déclarés par types d'établissement



Cependant, ramené au nombre d'élèves, c'est en L.P./E.R.E.A. que le ratio est le plus élevé :

collèges	5,61
LP + SEP + EREA	11,44
lycées	1,80
SEGPA	8,70
Ensemble	5,54

L'examen des phénomènes de violence selon l'appartenance de l'élève à un établissement classé en éducation prioritaire fait apparaître que ce type d'établissement est plus exposé :

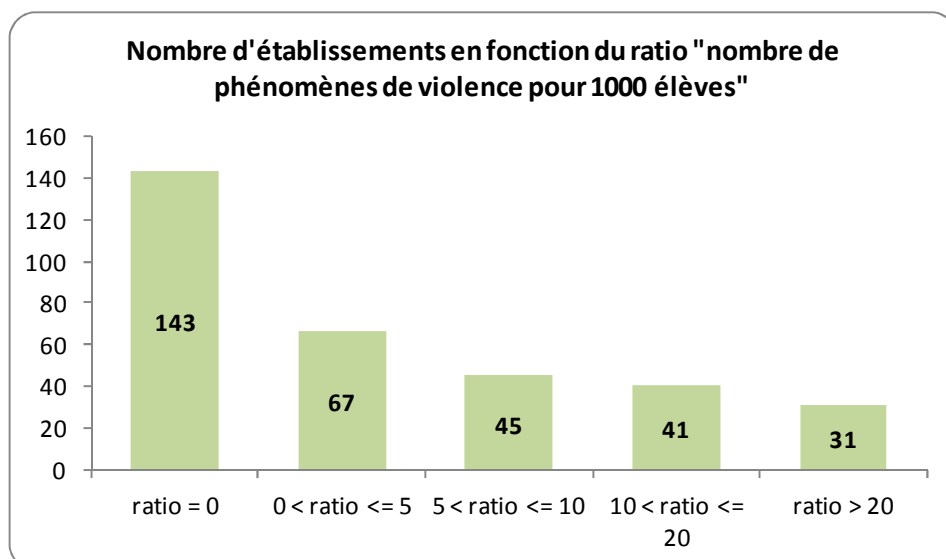
	nombre de faits de violence pour 1000 él.
Etablissements classés Eclair	12,27
Etablissements classés RRS	9,52
Etablissements hors éducation prioritaire	4,88
Ensemble des établissements	5,54

De fortes disparités de signalements entre les établissements

Les phénomènes de violence sont sensiblement plus élevés dans le département de l'Aisne :

	nombre de faits de violence pour 1000 él.
Aisne	7,12
Oise	4,22
Somme	5,97
Académie	5,54

Ces valeurs moyennes masquent cependant d'importantes disparités entre les établissements : ainsi, 143 établissements ne signalent aucun fait de violence tandis qu'à l'opposé 31 EPLE justifient d'un ratio supérieur à 20. Cette disparité révèle non seulement une perception différente des équipes de direction pour un même fait mais aussi une hésitation à déclarer un phénomène de violence.



Lien entre faits de violence et PCS défavorisées

Les établissements ont été répartis en quartiles en fonction de leur pourcentage d'élèves dont les parents appartiennent à une PCS défavorisée. La valeur des quartiles est la suivante :

	Taux d'appartenance des parents à une PCS défavorisée
1 ^{er} quartile	de 0 à 43,1%
2 nd quartile	de 43,1% à 55%
3 ^{ème} quartile	de 55% à 64,4%
4 ^{ème} quartile	de 64,4% à 100%

Plus le pourcentage d'élèves dont les parents appartiennent à une PCS défavorisée est important, plus le ratio « nombre de phénomènes de violence pour 1000 élèves » est élevé

	nombre moyen de faits de violence pour 1000 élèves
1 ^{er} quartile	2,55
2 ^{ème} quartile	5,27
3 ^{ème} quartile	7,98
4 ^{ème} quartile	11,97

Annexes

Atteinte aux personnes

	Aisne	Oise	Somme	Total Académie
Violences physiques sans armes ayant entraîné des soins médicaux	108	93	65	266
Violences verbales, insultes	61	55	60	176
Injures avec circonstances aggravantes envers des fonctionnaires publics	13	16	8	37
Injures et comportements à caractère raciste	13	6	4	23
Violences physiques avec arme par nature ou par destination ayant entraîné des soins médicaux	7	4	11	22
Harcèlement	9	5	3	17
Violences sexuelles dont viols	9	4	3	16
Atteintes à la vie privée, circulation images violentes, pornographiques, blogs, happy slapping...	9	4	2	15
Jets de projectiles sur des personnes sans conséquences physiques	2	7	5	14
Menaces avec armes par nature ou par destination	4	5	3	12
Violences physiques consécutives à intrusion (avec soins médicaux)	6	3	2	11
Total	241	202	166	609

Atteinte aux biens

	Aisne	Oise	Somme	Académie
Racket	6	1	1	8
Vols ou tentatives de vols	7	6	10	23
Vols ou tentatives de vols consécutifs à intrusion	0	0	1	1
Dégradations des locaux et matériels	3	11	5	19
Dégradations des biens des personnes	3	2	3	8
Tags	0	0	0	0
Total	19	20	20	59